



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE  
LE 18 SEPTEMBRE 2014, À 20 H, AU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC, SIS AU 255  
BOULEVARD LAURIER, À McMASTERVILLE.

### Étaient présents :

Madame Diane Lavoie, préfète suppléante  
Monsieur Normand Angers, conseiller substitut  
Monsieur Michel Aubin, conseiller  
Monsieur Denis Campeau, conseiller  
Monsieur Yves Corriveau, conseiller  
Monsieur René Fournier, conseiller  
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller  
Monsieur Marc Lavigne, conseiller substitut  
Monsieur Denis Lavoie, conseiller  
Madame Danielle Lavoie, conseillère  
Monsieur Jean Murray, conseiller  
Madame Marilyn Nadeau, conseillère  
Monsieur Jacques Villemaire, conseiller

### Étaient absents :

Monsieur Gilles Plante, préfet, remplacé par monsieur Normand Angers  
Monsieur Sébastien Raymond, conseiller, remplacé par monsieur Marc Lavigne

### Assistaient également :

Madame Johanne Deslandes, secrétaire de direction de la MRC  
Madame Mélanie Drouin, coordonnatrice aux cours d'eau de la MRC  
Madame Ariane Levasseur, agente de communication de la MRC  
Monsieur François Senécal, coordonnateur à l'aménagement de la MRC

Monsieur Bernard Roy, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC, agissant à  
titre de secrétaire

### POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant constaté le quorum, la préfète suppléante procède à l'ouverture de la séance.

### POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Interventions de l'assistance
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2014
5. Correspondance
6. Bordereau des comptes à payer
7. Dépôt du compte rendu de la rencontre du 23 juillet 2014 du Comité consultatif sur la gestion des matières recyclables/organiques
8. Dépôt du compte rendu de la rencontre du 13 août 2014 du Comité consultatif sur la gestion des matières recyclables/organiques
9. Dépôt du compte rendu de la rencontre du 14 août 2014 du Comité sur la gestion des matières résiduelles
10. Dépôt du compte rendu de la rencontre du 8 septembre 2014 du Comité de cours d'eau



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

11. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2014 du Comité consultatif régional d'aménagement
  12. Dépôt du compte rendu de la rencontre du 9 septembre 2014 du Comité des finances
  13. Dépôt du compte rendu de la rencontre du 10 septembre 2014 du Comité consultatif sur la gestion des matières recyclables
  14. Dépôt du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2014 du Comité de développement culturel
  15. Avis de conformité : règlements d'urbanisme
    - 15.1. Ville de Chambly : règlement numéro 93-02-239A modifiant le règlement de zonage
    - 15.2. Municipalité de McMasterville : règlements de modification
      - 15.2.1. Règlement numéro 382-11-2014 modifiant le règlement de zonage
      - 15.2.2. Règlement numéro 383-01-2014 modifiant le règlement de lotissement
  16. Adoption du règlement de remplacement numéro 32-12-17.1 modifiant le Schéma d'Aménagement afin d'établir la concordance au PMAD
  17. Consultation de la CMM sur le Plan d'action métropolitain de mise en valeur des activités agricoles
  18. Cours d'eau
    - 18.1. Ruisseau Coderre, branche 27 (Saint-Antoine-sur-Richelieu) : approbation de factures
    - 18.2. Cours d'eau Brodeur (Saint-Charles-sur-Richelieu) : approbation de facture
    - 18.3. Cours d'eau Leboeuf-Borduas (Saint-Charles-sur-Richelieu) : approbation de facture
    - 18.4. Rivière Amyot, branche 49 et cours d'eau Petit-Lacroix, branche 8 (Saint-Charles-sur-Richelieu) : approbation de factures
    - 18.5. Rivière Amyot, branche 50 (Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu et La Présentation) : approbation de factures
    - 18.6. Cours d'eau Voghel-Lusignan, branches 1 et 2 (Saint-Charles-sur-Richelieu et Mont-Saint-Hilaire) : approbation de facture
    - 18.7. Rivière Amyot, branche 24 (Saint-Denis-sur-Richelieu) : approbation de factures
    - 18.8. Ruisseau à l'Ours, branche 12 (Saint-Jean-Baptiste) : approbation de facture
    - 18.9. Ruisseau Beloell, branche 10 (Saint-Mathieu-de-Beloell) : approbation de facture
    - 18.10. Ruisseau Beloell, branche 12 (Saint-Mathieu-de-Beloell) : approbation de facture
  19. Évaluation foncière : reconduction du mandat
  20. Comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles : nomination de représentants
    - 20.1. Ville de Beloell : nomination d'un représentant
    - 20.2. Ville de Carignan : nomination d'un représentant
    - 20.3. Ville d'Otterburn Park : nomination d'un représentant
    - 20.4. Ville de Saint-Basile-le-Grand : nomination d'un représentant
  21. Demandes d'appui
    - 21.1. MRC de Robert-Cliche : programme RénoVillage
  22. Divers
  23. Interventions de l'assistance
  24. Clôture de la séance
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

### POINT 3. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Monsieur Ferdinand Berner, citoyen de la ville de Mont-Saint-Hilaire, indique aux membres du Conseil que les municipalités devraient porter une attention particulière à certains aspects de la sécurité en relation avec l'utilisation du réseau routier par les cyclistes, notamment le soir et la nuit.

Monsieur Normand Teasdale, citoyen de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, demande au Conseil si une suite sera accordée par la MRC au projet de plan d'action qui a été préparé par la CMM relativement aux PDZA.

### POINT 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 AOÛT 2014

14-09-264

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Campeau

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2014 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### POINT 5. CORRESPONDANCE

- |        |          |                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|--------|----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 14-711 | 11-08-14 | Courriel de MONSIEUR GAÉTAN VILLENEUVE, consultant en zonage agricole, LES CONSULTANTS G. VILLENEUVE INC., demandant de signer une renonciation du délai de 30 jours par les parties, dans le cadre d'une demande à la CPTAQ pour le dossier Soya Excel inc.       |
| 14-712 | 11-08-14 | Courriel de MONSIEUR JACQUES PROTEAU, directeur général, ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS, nous invitant à participer à une session d'étude pour les gestionnaires de formation, le 12 septembre 2014.                                                                 |
| 14-713 | 11-08-14 | Courriel de MADAME ÉLISE GUERTIN, secrétaire-trésorière et directrice générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2014-08-252 demandant à la MRC de procéder au nettoyage de la branche 3 du cours d'eau Ménard. |
| 14-714 | 11-08-14 | Courriel de MONSIEUR ARMAND POUPART, avocat, POUPART & POUPART, nous transmettant copie d'une mise en demeure relative au dossier M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu c. Jean-Claude Laberge pour la remise en état d'un cours d'eau.                                 |
| 14-715 | 11-08-14 | Lettre de MONSIEUR GILLES F. BOLDUC, nous transmettant le rapport final des travaux exécutés sur la branche inconnue du cours d'eau Auclair.                                                                                                                       |
| 14-716 | 11-08-14 | Lettre de MONSIEUR GILLES F. BOLDUC, nous transmettant le rapport final des travaux exécutés sur la branche des Quinze arpens du cours d'eau Bernard.                                                                                                              |
| 14-717 | 11-08-14 | Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, secrétaire administrative - direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 08.09.33.14, pour avis de conformité.                                                    |
| 14-718 | 11-08-14 | Lettre de MADAME CÉLINE BÉRUBÉ, présidente, AUX SOURCES DU BASSIN DE CHAMBLY, nous transmettant une demande d'aide financière pour l'année 2014-2015.                                                                                                              |
| 14-719 | 11-08-14 | Lettre de MONSIEUR RÉMI RAYMOND, greffier, VILLE DE CARNIGNAN, nous transmettant un cédérom contenant les projets de règlement d'urbanisme numéros 243-116, 241-18 et 244-9 ainsi que le second projet de règlement numéro 243-117, pour avis de conformité.       |



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- |        |          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|--------|----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 14-720 | 12-08-14 | Courriel de MONSIEUR RÉMI LANDRY, citoyen de Beloeil, demandant, dans le cadre de la Loi sur l'accès à l'information, la rémunération annuelle accordée aux élus ainsi que leur contribution aux activités de la MRC pour l'année 2013.                                                                                                          |
| 14-721 | 12-08-14 | Lettre de MONSIEUR RÉMI RAYMOND, greffier, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant la résolution numéro 14-08-302 nommant madame Ilka Grosskopf représentante substitut au Comité consultatif régional d'aménagement de la MRC.                                                                                                                     |
| 14-722 | 12-08-14 | Télécopie de MADAME DIANE MONDOU, greffière et responsable des archives, RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT, nous demandant de leur transmettre la richesse foncière uniformisée 2014 des municipalités de notre territoire.                                                                                                |
| 14-723 | 12-08-14 | Courriel de MONSIEUR ALAIN ROBITAILLE, coordonnateur régional, SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES, nous transmettant une liste de questions/réponses concernant certains éléments au sujet de la campagne pour préserver les services postaux.                                                                                |
| 14-724 | 12-08-14 | Courriel de MONSIEUR ALAIN ROBITAILLE, coordonnateur régional, SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES, nous transmettant différents documents portant sur les normes et les exigences de Postes Canada pour l'installation de boîtes postales communautaires.                                                                     |
| 14-725 | 12-08-14 | Courriel de MADAME MARIE-JOSÉE BÉDARD, directrice des services juridiques et greffière adjointe, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 382-11-2014 et 383-01-2014, pour avis de conformité.                                                                                                        |
| 14-726 | 14-08-14 | Lettre de MESDAMES AUDREY OUELLET ET ÈVE DUFRESNE, ALPG CONSULTANTS INC., nous transmettant le rapport de la rencontre des intéressés du 11 juillet 2014 concernant des travaux d'entretien de la branche 12 du ruisseau à l'Ours.                                                                                                               |
| 14-727 | 14-08-14 | Courriel de MONSIEUR RÉAL PATRY, directeur, PALME QUÉBEC, nous invitant à participer à une formation sur les écoparcs industriels, le 16 ou le 18 septembre 2014.                                                                                                                                                                                |
| 14-728 | 15-08-14 | Courriel de MONSIEUR VINCENT ROBILLARD, conseiller en recherche - aménagement du territoire, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, demandant nos commentaires relativement à leur projet de plan d'action métropolitain de mise en valeur des activités agricoles.                                                                              |
| 14-729 | 18-08-14 | Lettre de MONSIEUR SYLVAIN BOUCHER, sous-ministre, MAMOT, nous informant de la conformité aux orientations gouvernementales du règlement d'urbanisme numéro 32-13-15 modifiant notre Schéma d'Aménagement.                                                                                                                                       |
| 14-730 | 18-08-14 | Lettre de MADAME MANON ROGER, directrice générale, CLD DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, nous convoquant à une rencontre du conseil d'administration, le 27 août 2014.                                                                                                                                                                                  |
| 14-731 | 18-08-14 | Courriel de MONSIEUR SABIN LAROCHE, directeur général, MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST, nous transmettant la résolution numéro 7906-07-2014 demandant à la SHQ d'octroyer de nouveaux crédits budgétaires dans les programmes d'aide à l'amélioration de l'habitat, pour appui du Conseil.                                                             |
| 14-732 | 19-08-14 | Lettre de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE, nous transmettant la résolution numéro 2014-08-197 adoptant l'entente relative à la gestion des travaux dans la branche 3 du cours d'eau fossé Ménard entre la MRC de Marguerite-D'Youville et la MRC de La Vallée-du-Richelieu. |



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 14-733 19-08-14 Courriel de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE ROUVILLE, accusant réception de notre résolution numéro 14-04-196 concernant l'acceptation du nouveau représentant de la MRC de Marguerite-D'Youville au conseil d'administration de la SÉMECS.
- 14-734 19-08-14 Courriel de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE ROUVILLE, accusant réception des règlements numéros 32-13-15 et 32-12-17 modifiant notre Schéma d'Aménagement.
- 14-735 19-08-14 Courriel de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE ROUVILLE, transmettant copie de la résolution numéro 14-08-9416 autorisant la signature de l'amendement à la convention des actionnaires de la SÉMECS.
- 14-736 20-08-14 Lettre de MONSIEUR MARTIN GIRARD, président, CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE VALLÉE-DU-RICHELIEU, nous invitant au lancement de leur saison 2014-2015, le 11 septembre 2014.
- 14-737 20-08-14 Courriel de MONSIEUR JEAN-ROCK VEILLEUX, préfet, MRC ROBERT-CLICHE, transmettant la résolution numéro 5271-14 demandant au gouvernement d'épargner le programme RénoVillage dans leurs efforts de rationalisation des finances publiques, pour appui du Conseil.
- 14-738 20-08-14 Courriel de MONSIEUR JACQUES WERA, citoyen de Carignan, demandant de modifier notre règlement numéro 46-10 afin de rendre conforme une coupe d'arbres à Carignan.
- 14-739 21-08-14 Courriel de MADAME MARTINE RUEL, coordonnatrice CRRNT, CRÉ MONTÉRGIE EST, nous transmettant les documents inhérents au Programme de gestion intégrée des ressources pour l'aménagement durable de la faune en milieu forestier pour l'année 2014-2015.
- 14-740 22-08-14 Lettre de MONSIEUR CLAUDE SÉGUIN, secrétaire, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, transmettant une copie de la résolution numéro CE14-142 désapprouvant le règlement numéro 32-12-17 modifiant notre Schéma d'Aménagement.
- 14-741 22-08-14 Lettre de MONSIEUR CLAUDE SÉGUIN, secrétaire, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, transmettant une copie de la résolution numéro CE14-143, approuvant le règlement numéro 32-13-15 modifiant notre Schéma d'Aménagement, ainsi que le certificat de conformité pour ce règlement.
- 14-742 22-08-14 Lettre de MADAME NANCY POIRIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 93-02-239A, 93-02-231B et 93-02-242A, pour avis de conformité.
- 14-743 22-08-14 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN BOUCHER, sous-ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, nous informant des mesures à prendre afin de rendre le règlement numéro 32-12-17, modifiant notre Schéma d'Aménagement, conforme aux orientations gouvernementales.
- 14-744 22-08-14 Courriel de MADAME MIGNONNE POULIOT, adjointe au cabinet de la mairesse, VILLE DE LAPRAIRIE, nous remerciant pour les sympathies exprimées lors du décès de madame la mairesse Lucie R. Roussel.
- 14-745 25-08-14 Lettre de MONSIEUR GILLES F. BOLDUC, BMI EXPERTS-CONSEILS INC., nous transmettant le rapport des travaux exécutés dans le cours d'eau Leboeuf-Borduas.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- |        |          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|--------|----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 14-746 | 25-08-14 | Lettre de MONSIEUR GILLES F. BOLDUC, BMI EXPERTS-CONSEILS INC., nous transmettant le rapport des travaux exécutés dans le cours d'eau Brodeur.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 14-747 | 25-08-14 | Lettre de MONSIEUR GILLES F. BOLDUC, BMI EXPERTS-CONSEILS INC., nous transmettant le rapport des travaux exécutés dans les branches 1 et 2 du cours d'eau Voghel-Lusignan.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| 14-748 | 25-08-14 | Lettre de MONSIEUR DANIEL LEBLANC, direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, autorisant les travaux dans la branche 12 du ruisseau à l'Ours à Saint-Jean-Baptiste.                                                                                                                                                                                          |
| 14-749 | 25-08-14 | Lettre de MADAME SOPHIE DESLAURIERS, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant la résolution numéro 2014-08-222 nommant monsieur Maurice Cantin à titre de deuxième substitut au sein du Conseil de la MRC.                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 14-750 | 27-08-14 | Courriel de MADAME LOUISE BOURDAGES, conseillère en communication, BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES EN ENVIRONNEMENT, nous transmettant un communiqué portant sur le calendrier des séances publiques sur les enjeux de la filière uranifère au Québec.                                                                                                                                                                                                                                                           |
| 14-751 | 28-08-14 | Lettre de MADAME ANNIE GOUDREAU, directrice, MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, nous transmettant un chèque représentant la contribution pour la deuxième année de l'entente de développement culturel.                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 14-752 | 28-08-14 | Courriel de MONSIEUR LAURENT BLAIS, maire suppléant, VILLE DE LAPRAIRIE, nous remerciant pour nos vœux de sympathie à la suite du décès de la mairesse madame Lucie F. Rousseau, le 20 juillet 2014.                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 14-753 | 29-09-14 | Lettre de MADAME MARILYNE TREMBLAY, greffière adjointe, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant la résolution numéro 2014-08-240 portant sur leur accord à modifier le contenu du Schéma de couverture de risques relativement au nombre de pompiers.                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 14-754 | 29-08-14 | Lettre de MONSIEUR GILLES F. BOLDUC, BMI, nous transmettant le rapport des travaux exécutés sur la branche 10 du ruisseau Beloeil.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 14-755 | 29-08-14 | Lettre de MESDAMES NANCY DESMARAIS et AUDREY OUELLET, ALPG CONSULTANTS INC., nous transmettant le rapport des travaux exécutés sur la branche 50 de la rivière Amyot.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| 14-756 | 29-08-14 | Requête en rejet du Tribunal administratif du Québec dans le dossier Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil c. Michel Carpentier et Thérèse Trudeau c. M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu pour un dossier d'évaluation foncière.                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 14-757 | 02-09-14 | Courriel de MADAME ÉLISE GUERTIN, secrétaire-trésorière et directrice générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, nous transmettant les certificats de publication d'avis publics portant sur l'adoption du règlement numéro 61-14, déclarant la compétence de la MRC à la partie du domaine de la collecte, du transport, du traitement et de l'élimination des matières résiduelles, ainsi que du règlement numéro 62-14 déclarant compétence de la MRC sur le traitement des matières organiques. |
| 14-758 | 02-09-14 | Courriel de MADAME CAROLINE PAQUET, secrétaire-trésorière adjointe, MRC DE LA JACQUES-CARTIER, transmettant la résolution numéro 14-123-0 demandant au gouvernement de renoncer à la réduction de la subvention allouée aux MRC pour le financement du fonctionnement des CLD, pour appui du Conseil.                                                                                                                                                                                                           |



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 14-759 02-09-14 Courriel de MADAME CAROLINE PELLERIN, coordonnatrice à la programmation, TVR-9, demandant une aide financière pour la publication d'un cahier souvenir pour leur 45<sup>e</sup> anniversaire.
- 14-760 03-09-14 Courriel de MADAME NATHALIE WARD, directrice générale, CRÉ MONTÉRÉGIE EST, nous invitant à participer au gala « Hommage à nos familles d'agriculteurs » dans le cadre du Rendez-vous des Papilles, le 19 septembre 2014.
- 14-761 04-09-14 Certificat de publication de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général et secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, d'un avis public portant sur l'adoption du règlement numéro 61-14 déclarant la compétence de la MRC à la partie du domaine de la collecte, du transport, du traitement et de l'élimination des matières résiduelles.
- 14-762 04-09-14 Certificat de publication de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général et secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE d'un avis public portant sur l'adoption du règlement numéro 62-14 déclarant la compétence de la MRC sur le traitement des matières organiques.
- 14-763 04-09-14 Certificat de publication de MADAME NANCY POIRIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, d'un avis public portant sur l'adoption du règlement numéro 62-14 déclarant la compétence de la MRC sur le traitement des matières organiques.
- 14-764 04-09-14 Lettre de MADAME SYLVIE MASSE, agente au développement culturel, VILLE DE COATICOOK, nous informant au sujet du programme « Artiste en résidence ».
- 14-765 04-09-14 Courriel de MADAME LOUISE BOURDAGES, conseillère en communication, BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT, nous informant de l'horaire des séances publiques sur les enjeux de la filière uranifère.
- 14-766 04-09-14 Courriel de MADAME MÉLANIE DUBUC-LUSSIER, secrétaire, CLD DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, nous informant de la date de la formation Démarche d'amélioration continue, le 3 novembre 2014.

### PUBLICATIONS – AOÛT – SEPTEMBRE 2014

Quorum

Vol. 39, no 3  
Septembre 2014

#### POINT 6. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

14-09-265

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Aubin  
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Corriveau

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 14-08, du chèque 19699 au chèque 19772, pour un montant total de 401 837,56 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### POINT 7. DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 23 JUILLET 2014 DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LA GESTION DES MATIÈRES RECYCLABLES/ORGANIQUES

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du compte rendu de la rencontre du 23 juillet 2014 du Comité consultatif sur la gestion des matières recyclables/organiques.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

POINT 8. DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 13 AOÛT 2014 DU  
COMITÉ CONSULTATIF SUR LA GESTION DES MATIÈRES  
RECYCLABLES/ORGANIQUES

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du compte rendu de la rencontre du 13 août 2014 du Comité consultatif sur la gestion des matières recyclables/organiques.

POINT 9. DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 14 AOÛT 2014 DU  
COMITÉ SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du compte rendu de la rencontre du 14 août 2014 du Comité sur la gestion des matières résiduelles.

POINT 10. DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 8 SEPTEMBRE 2014 DU  
COMITÉ DE COURS D'EAU

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du compte rendu de la rencontre du 8 septembre 2014 du Comité de cours d'eau.

POINT 11. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE  
2014 DU COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2014 du Comité consultatif régional d'aménagement.

POINT 12. DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 9 SEPTEMBRE 2014 DU  
COMITÉ DES FINANCES

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du compte rendu de la rencontre du 9 septembre 2014 du Comité des finances.

POINT 13. DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 10 SEPTEMBRE 2014  
DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LA GESTION DES MATIÈRES  
RECYCLABLES/ORGANIQUES

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du compte rendu de la rencontre du 10 septembre 2014 du Comité consultatif sur la gestion des matières recyclables/organiques.

POINT 14. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2014 DU  
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2014 du Comité de développement culturel.

POINT 15. AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENTS D'URBANISME

15.1 Ville de Chambly : règlement numéro 93-02-239A modifiant le règlement de zonage

ATTENDU QUE la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 93-02-239A modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 93-02-239A doit être approuvé par la MRC pour entrer en vigueur;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-239A, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 14-09-083, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 93-02-239A est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

14-09-266





No de résolution  
ou annotation

14-08-266 (suite)

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Madame Danielle Lavoie

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-02-239A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.2 Municipalité de McMasterville : règlements de modification

15.2.1 Règlement numéro 382-11-2014 modifiant le règlement de zonage

14-09-267

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de McMasterville est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de McMasterville a adopté le règlement numéro 382-11-2014 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 382-11-2014 doit être approuvé par la MRC pour entrer en vigueur;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 382-11-2014, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 14-09-084, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 382-11-2014 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Angers  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 382-11-2014, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de McMasterville, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.2.2 Règlement numéro 383-01-2014 modifiant le règlement de lotissement

14-09-268

ATTENDU QUE le règlement de lotissement de la municipalité de McMasterville est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de McMasterville a adopté le règlement numéro 383-01-2014 modifiant son règlement de lotissement;

ATTENDU QUE le règlement numéro 383-01-2014 doit être approuvé par la MRC pour entrer en vigueur;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 383-01-2014, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 14-09-085, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 383-01-2014 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Angers  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

14-08-268 (suite)

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 383-01-2014, modifiant le règlement de lotissement de la municipalité de McMasterville, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 16. ADOPTION DU RÈGLEMENT DE REMPLACEMENT NUMÉRO 32-12-17.1 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT AFIN D'ÉTABLIR LA CONCORDANCE AU PMAD

14-09-269

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est en vigueur depuis le 2 février 2007;

ATTENDU QUE la MRC a adopté le règlement numéro 32-12-17, le 19 juin 2014, afin d'établir la concordance avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD);

ATTENDU QUE la CMM, par sa résolution numéro CE14-142, a indiqué à la MRC que le règlement numéro 32-12-17 n'était pas approuvé pour les motifs qu'elle y énumère;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a désavoué le règlement numéro 32-12-17 pour les motifs énumérés à son avis transmis en date du 20 août 2014 ;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a accordé un délai de 60 jours à la MRC pour procéder à l'adoption d'un règlement de remplacement qui tient compte des motifs de désaveu;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cet effet, le 21 août 2014

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 32-12-17.1, modifiant le règlement numéro 32-06 relatif au Schéma d'Aménagement et remplaçant le règlement numéro 32-12-17 pour tenir compte des motifs de désaveu exprimés par la Communauté métropolitaine de Montréal et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, soit et est adopté, tel que joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 17. CONSULTATION DE LA CMM SUR LE PLAN D'ACTION MÉTROPOLITAIN DE MISE EN VALEUR DES ACTIVITÉS AGRICOLES

14-09-270

ATTENDU QUE le comité consultatif agricole de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a soumis, aux fins de consultation, un projet de plan d'action métropolitain de mise en valeur des activités agricoles;

ATTENDU QUE ce projet de plan propose les cinq actions suivantes :

- la création d'un fonds métropolitain pour appuyer la mise en œuvre des PDZA;
- l'élaboration d'un outil métropolitain de gestion du foncier et/ou d'accès à la terre agricole;
- l'harmonisation à l'échelle métropolitaine des stratégies visant la mise en marché des produits agricoles;
- le développement de partenariats visant la diversification des productions agricoles et la mise en œuvre de projets innovants;
- la tenue d'une veille relative aux projets de développement et de mise en valeur des activités agricoles;

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu élabore actuellement un outil de développement de la zone agricole afin de se conformer à l'exigence du Plan métropolitain de développement de la CMM;



No de résolution  
ou annotation

14-08-270 (suite)

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE plusieurs MRC entièrement ou partiellement incluses dans la CMM sont également à réaliser un plan de développement de la zone agricole (PDZA) ou un outil de développement de la zone agricole à l'échelle de leur territoire respectif

### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Corriveau  
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, eu égard au projet de plan d'action métropolitain de mise en valeur des activités agricoles, soumette à la CMM les commentaires suivants :

- il aurait été davantage pertinent d'attendre que les MRC aient adopté leur outil de développement de la zone agricole respectif avant d'entreprendre l'élaboration d'un projet de plan d'action métropolitain de mise en valeur des activités agricoles;
- en élaborant le projet de plan à partir des synthèses des outils de développement de la zone agricole, des enjeux communs aux différentes MRC auraient pu se dégager tout en s'assurant de tenir compte des préoccupations du milieu;
- la MRC est favorable à la création d'un fonds métropolitain afin d'assurer un appui financier à la mise en œuvre des outils de développement de la zone agricole de la CMM puisque la démarche d'élaboration et de consultation a créé beaucoup d'attentes chez les agriculteurs locaux;
- l'engagement et l'implication de la MRC dans la mise en œuvre de ce projet de plan demeurent limités et les actions semblent difficilement réalisables.

QUE la présente résolution soit transmise à la Table des préfets et élus de la Couronne sud.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### POINT 18. COURS D'EAU

18.1 Ruisseau Coderre, branche 27 (Saint-Antoine-sur-Richelieu) : approbation de factures

14-09-271

ATTENDU QUE la branche 27 du ruisseau Coderre et son bassin versant se trouvent entièrement sur le territoire de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, dans la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, et conséquemment sous la juridiction de cette dernière;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 2013-11-381 adoptée en novembre 2013, la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a demandé à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu de procéder à l'entretien de la branche 27 du ruisseau Coderre;

ATTENDU QUE, par les résolutions numéros 14-05-124 et 14-05-126 adoptées en mai 2014, la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a mandaté respectivement l'entreprise Alide Bergeron et fils ltée pour l'exécution du projet et la firme ALPG consultants inc. pour la surveillance des travaux;

ATTENDU QUE, suite à la réalisation des travaux d'excavation et d'empiérement, la MRC a reçu la facture numéro 4491 de l'entreprise Alide Bergeron et fils ltée, au montant de 40 670,49 \$, taxes incluses, et la facture numéro 2014-045 de la firme ALPG consultants inc., au montant de 3 118,70 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE le Comité de cours d'eau recommande le paiement des factures, moins une retenue de 10%, pour la facture de l'entrepreneur, qui pourra être remise après une période de garantie d'un (1) an et sur recommandation du surveillant

### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Campeau  
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Murray



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

14-08-271 (suite)

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu approuve le paiement de la facture numéro 4491 de l'entreprise Alide Bergeron et fils ltée, au montant de 40 670,49 \$, taxes incluses, moins une retenue de 10% qui pourra être remise après une période de garantie d'un (1) an et sur recommandation du surveillant ainsi que la facture numéro 2014-045 de la firme ALPG consultants inc., au montant de 3 118,70 \$, taxes incluses.

QUE les frais soient répartis en fonction des superficies contributives du bassin versant de la branche 27 du ruisseau Coderre, sur le territoire de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.2 Cours d'eau Brodeur (Saint-Charles-sur-Richelieu) : approbation de facture

14-09-272

ATTENDU QUE le cours d'eau Brodeur et son bassin versant se trouvent entièrement sur le territoire de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, dans la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, et conséquemment sous la juridiction de cette dernière;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 2012-12-252 adoptée en décembre 2012, la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu a demandé à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu de procéder à l'entretien du cours d'eau Brodeur;

ATTENDU QUE, par ses résolutions numéros 14-06-173 et 14-06-175 adoptées en juin 2014, la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a mandaté respectivement l'entreprise Alide Bergeron et fils ltée pour l'exécution du projet et la firme BMI experts-conseils inc. pour la surveillance des travaux;

ATTENDU QUE, suite à la réalisation des travaux d'excavation et d'empierrement, la MRC a reçu la facture numéro 4473 de l'entreprise Alide Bergeron et fils ltée, au montant de 11 371,23 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE le Comité de cours d'eau recommande le paiement de la facture, moins une retenue de 10% qui pourra être remise après une période de garantie d'un (1) an et sur recommandation du surveillant

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Campeau  
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Murray

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu approuve le paiement de la facture numéro 4473 de l'entreprise Alide Bergeron et fils ltée, au montant de 11 371,23 \$, taxes incluses, moins une retenue de 10% qui pourra être remise après une période de garantie d'un (1) an et sur recommandation du surveillant.

QUE les frais soient répartis en fonction des superficies contributives du bassin versant du cours d'eau Brodeur, sur le territoire de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.3 Cours d'eau Lebœuf-Borduas (Saint-Charles-sur-Richelieu) : approbation de  
facture

14-09-273

ATTENDU QUE le cours d'eau Lebœuf-Borduas et son bassin versant se trouvent entièrement sur le territoire de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, dans la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, et conséquemment sous la juridiction de cette dernière;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 2011-07-138 adoptée en juillet 2011, la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu a demandé à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu de procéder à l'entretien du cours d'eau Lebœuf-Borduas;

ATTENDU QUE, par ses résolutions numéros 14-05-130 et 14-05-132 adoptées en mai 2014, la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a mandaté respectivement l'entreprise Béton Laurier inc. pour l'exécution du projet et la firme BMI experts-conseils inc. pour la surveillance des travaux;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

14-08-273 (suite)

ATTENDU QUE, suite à la réalisation des travaux d'excavation et d'empierrement, la MRC a reçu la facture numéro C829 de l'entreprise Béton Laurier inc., au montant de 8 545,40 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE le Comité de cours d'eau recommande le paiement de la facture, moins une retenue de 10% qui pourra être remise après une période de garantie d'un (1) an et sur recommandation du surveillant

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Campeau  
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Murray

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu approuve le paiement de la facture numéro C829 de l'entreprise Béton Laurier inc., au montant de 8 545,40 \$, taxes incluses, moins une retenue de 10% qui pourra être remise après une période de garantie d'un (1) an et sur recommandation du surveillant.

QUE les frais soient répartis en fonction des superficies contributives du bassin versant du cours d'eau Leboeuf-Borduas, sur le territoire de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.4 Rivière Amyot, branche 49 et cours d'eau Petit-Lacroix, branche 8 (Saint-Charles-sur-Richelieu) : approbation de factures

14-09-274

ATTENDU QUE la branche 49 de la rivière Amyot et la branche 8 du cours d'eau Petit-Lacroix ainsi que leurs bassins versants se trouvent entièrement sur le territoire de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, dans la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, et conséquemment sous la juridiction de cette dernière;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 2012-12-250 adoptée en décembre 2012, la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu a demandé à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu de procéder à l'entretien de la branche 49 de la rivière Amyot;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 2012-12-249 adoptée en décembre 2012, la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu a demandé à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu de procéder à l'entretien de la branche 8 du cours d'eau Petit-Lacroix;

ATTENDU QUE, par ses résolutions numéros 14-06-178 et 14-06-181 adoptées en juin 2014, la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a mandaté respectivement l'entreprise Béton Laurier inc. pour l'exécution du projet et la firme BMI experts-conseils inc. pour la surveillance des travaux;

ATTENDU QUE, suite à la réalisation des travaux d'excavation et d'empierrement dans les deux (2) cours d'eau, la MRC a reçu la facture numéro C832 de l'entreprise Béton Laurier inc., au montant total de 5 921,10 \$, taxes incluses, et, pour la branche 49 de la rivière Amyot, la facture numéro 2014-144 de la firme BMI experts-conseils inc., au montant de 1 509,14 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE le Comité de cours d'eau recommande le paiement des factures

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Campeau  
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Murray

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu approuve le paiement de la facture numéro C832 de l'entreprise Béton Laurier inc., au montant de 5 921,10 \$, taxes incluses, ainsi que la facture numéro 2014-144 de la firme BMI experts-conseils inc., au montant de 1 509,14 \$, taxes incluses.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

14-08-274 (suite)

QUE les frais soient répartis en fonction des superficies contributives des bassins versants respectifs de la branche 49 de la rivière Amyot et de la branche 8 du cours d'eau Petit-Lacroix, sur le territoire de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.5 Rivière Amyot, branche 50 (Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu et La Présentation): approbation de factures

14-09-275

ATTENDU QUE la branche 50 de la rivière Amyot est située dans les municipalités de Saint-Charles-sur-Richelieu et Saint-Denis-sur-Richelieu, sur le territoire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, et conséquemment sous la juridiction de cette dernière;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 2013-11-201 adoptée en novembre 2013, la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu a demandé à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu de procéder à l'entretien de la branche 50 de la rivière Amyot;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 2013-10-139 adoptée en octobre 2013, la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu a demandé à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu de procéder à l'entretien de la branche 50 de la rivière Amyot;

ATTENDU QUE, par ses résolutions numéros 14-06-184 et 14-06-186 adoptées en juin 2014, la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a mandaté respectivement l'entreprise Alide Bergeron et fils ltée pour l'exécution du projet et la firme ALPG consultants inc. pour la surveillance des travaux;

ATTENDU QUE, suite à la réalisation des travaux d'excavation et d'empiérement, la MRC a reçu la facture numéro 4476 de l'entreprise Alide Bergeron et fils ltée, au montant de 14 544,25 \$, taxes incluses, et la facture numéro 2014-042 de la firme ALPG consultants inc., au montant de 1 871,22 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE le Comité de cours d'eau recommande le paiement des factures, moins une retenue de 10%, pour la facture de l'entrepreneur, qui pourra être remise après une période de garantie d'un (1) an et sur recommandation du surveillant

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Campeau  
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Murray

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu approuve le paiement de la facture numéro 4476 de l'entreprise Alide Bergeron et fils ltée, au montant de 14 544,25 \$, taxes incluses, moins une retenue de 10% qui pourra être remise après une période de garantie d'un (1) an et sur recommandation du surveillant ainsi que la facture numéro 2014-042 de la firme ALPG consultants inc., au montant de 1 871,22 \$, taxes incluses.

QUE les frais soient répartis en fonction des superficies contributives du bassin versant et du sous-bassin versant de la branche 50 de la rivière Amyot, sur le territoire des municipalités de Saint-Charles-sur-Richelieu, de Saint-Denis-sur-Richelieu et de La Présentation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.6 Cours d'eau Voghel-Lusignan, branches 1 et 2 (Saint-Charles-sur-Richelieu et Mont-Saint-Hilaire) : approbation de facture

14-09-276

ATTENDU QUE les branches 1 et 2 du cours d'eau Voghel-Lusignan se trouvent sur le territoire de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu et de la ville de Mont-Saint-Hilaire, dans la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, et conséquemment sous la juridiction de cette dernière;



No de résolution  
ou annulation

14-08-276 (suite)

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 2012-12-251 adoptée en décembre 2012, la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu a demandé à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu de procéder à l'entretien des branches 1 et 2 du cours d'eau Voghel-Lusignan;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 2014-46 adoptée en février 2014, la ville de Mont-Saint-Hilaire a demandé à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu de procéder à l'entretien des branches 1 et 2 du cours d'eau Voghel-Lusignan;

ATTENDU QUE, par ses résolutions numéros 14-05-133 et 14-05-135 adoptées en mai 2014, la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a mandaté respectivement l'entreprise Alide Bergeron et fils ltée pour l'exécution du projet et la firme BMI experts-conseils inc. pour la surveillance des travaux;

ATTENDU QUE, suite à la réalisation des travaux d'excavation et d'empierrement, la MRC a reçu la facture numéro 4472 de l'entreprise Alide Bergeron et fils ltée, au montant de 3 288,13 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE le Comité de cours d'eau recommande le paiement de la facture, moins une retenue de 10% qui pourra être remise après une période de garantie d'un (1) an et sur recommandation du surveillant

### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Campeau  
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Murray

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu approuve le paiement de la facture numéro 4472 de l'entreprise Alide Bergeron et fils ltée, au montant de 3 288,13 \$, taxes incluses, moins une retenue de 10% qui pourra être remise après une période de garantie d'un (1) an et sur recommandation du surveillant.

QUE les frais soient répartis en fonction des superficies contributives des bassins versants respectifs des branches 1 et 2 du cours d'eau Voghel-Lusignan, sur le territoire de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu et de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.7 Rivière Amyot, branche 24 (Saint-Denis-sur-Richelieu): approbation de factures

14-09-277

ATTENDU QUE la branche 24 de la rivière Amyot et son bassin versant sont entièrement situés dans la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, dans la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, et conséquemment sous la juridiction de cette dernière;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 2013-10-139 adoptée en octobre 2013, la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu a demandé à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu de procéder à l'entretien de la branche 24 de la rivière Amyot;

ATTENDU QUE, par ses résolutions numéros 14-05-121 et 14-05-123 adoptées en mai 2014, la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a mandaté respectivement l'entreprise Excavations J.F. Tétreault inc. pour l'exécution du projet et la firme ALPG consultants inc. pour la surveillance des travaux;

ATTENDU QUE, suite à la réalisation des travaux d'excavation et d'empierrement, la MRC a reçu la facture numéro 2919 de l'entreprise Excavations J.F. Tétreault inc., au montant de 17 983,24 \$, taxes incluses, et la facture numéro 2014-044 de la firme ALPG consultants inc., au montant de 3 259,54 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE le Comité de cours d'eau recommande le paiement des factures, moins une retenue de 10%, pour la facture de l'entrepreneur, qui pourra être remise après une période de garantie d'un (1) an et sur recommandation du surveillant



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

14-08-277 (suite)

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Campeau  
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Murray

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu approuve le paiement de la facture numéro 2919 de l'entreprise Excavations J.F. Tétreault inc., au montant de 17 983,24 \$, taxes incluses, moins une retenue de 10% qui pourra être remise après une période de garantie d'un (1) an et sur recommandation du surveillant ainsi que la facture numéro 2014-044 de la firme ALPG consultants inc., au montant de 3 259,54 \$, taxes incluses.

QUE les frais soient répartis en fonction des superficies contributives du bassin versant de la branche 24 de la rivière Amyot, sur le territoire de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.8 Ruisseau à l'Ours, branche 12 (Saint-Jean-Baptiste) : approbation de facture

14-09-278

ATTENDU QUE la branche 12 du ruisseau à l'Ours se trouve sur le territoire de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste, dans la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, et conséquemment sous la juridiction de cette dernière;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 083-12 adoptée en mai 2012, la municipalité de Saint-Jean-Baptiste a demandé à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu de procéder à l'entretien de la branche 12 du ruisseau à l'Ours;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 14-02-037 adoptée en février 2014, la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a mandaté la firme ALPG consultants inc. pour l'étude et la réalisation du projet d'entretien de la branche 12 du ruisseau à l'Ours;

ATTENDU QUE l'étude du projet a été réalisée conformément au mandat octroyé à la firme ALPG consultants inc.;

ATTENDU QUE la facture relative à la préparation du projet est conforme aux conditions établies dans l'offre de service de la firme ALPG consultants inc. datée du 24 septembre 2013;

ATTENDU QUE le Comité de cours d'eau recommande le paiement de la facture

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Campeau  
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Murray

ET RÉSOLU D'approuver le paiement de la facture numéro 2014-039 de la firme ALPG consultants inc., au montant de 3 083,25 \$, taxes incluses.

QUE les frais soient répartis en fonction des superficies contributives du bassin versant de la branche 12 du ruisseau à l'Ours, sur le territoire de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.9 Ruisseau Beloeil, branche 10 (Saint-Mathieu-de-Beloeil) : approbation de facture

14-09-279

ATTENDU QUE la branche 10 du ruisseau Beloeil se trouve sur le territoire de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, dans la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, et conséquemment sous la juridiction de cette dernière;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 13.94 adoptée en mars 2013, la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a demandé à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu de procéder à l'entretien de la branche 10 du ruisseau Beloeil;





No de résolution  
ou annotation

14-08-279 (suite)

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE, par ses résolutions numéros 14-06-187 et 14-06-189 adoptées en juin 2014, la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a mandaté respectivement l'entreprise Alide Bergeron et fils Itée pour l'exécution du projet et la firme BMI experts-conseils inc. pour la surveillance des travaux;

ATTENDU QUE, suite à la réalisation des travaux d'excavation et d'empierrement, la MRC a reçu la facture numéro 4485 de l'entreprise Alide Bergeron et fils Itée, au montant de 33 642,10 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE le Comité de cours d'eau recommande le paiement de la facture, moins une retenue de 10% qui pourra être remise après une période de garantie d'un (1) an et sur recommandation du surveillant

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Campeau  
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Murray

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu approuve le paiement de la facture numéro 4485 de l'entreprise Alide Bergeron et fils Itée, au montant de 33 642,10 \$, taxes incluses, moins une retenue de 10% qui pourra être remise après une période de garantie d'un (1) an et sur recommandation du surveillant.

QUE les frais soient entièrement attribuables à la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.10 Ruisseau Beloil, branche 12 (Saint-Mathieu-de-Beloil) : approbation de facture

14-09-280

ATTENDU QUE la branche 12 du ruisseau Beloil se trouve sur le territoire de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil, dans la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, et conséquemment sous la juridiction de cette dernière;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 13.243 adoptée en août 2013, la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil a demandé à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu de procéder à l'entretien de la branche 12 du ruisseau Beloil;

ATTENDU QUE, par ses résolutions numéros 14-06-187 et 14-06-189 adoptées en juin 2014, la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a mandaté respectivement l'entreprise Alide Bergeron et fils Itée pour l'exécution du projet et la firme BMI experts-conseils inc. pour la surveillance des travaux;

ATTENDU QUE, suite à la réalisation des travaux d'excavation et d'empierrement, la MRC a reçu la facture numéro 4494 de l'entreprise Alide Bergeron et fils Itée, au montant de 22 694,51 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE le Comité de cours d'eau recommande le paiement de la facture, moins une retenue de 10% qui pourra être remise après une période de garantie d'un (1) an et sur recommandation du surveillant

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Campeau  
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Murray

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu approuve le paiement de la facture numéro 4494 de l'entreprise Alide Bergeron et fils Itée, au montant de 22 694,51 \$, taxes incluses, moins une retenue de 10% qui pourra être remise après une période de garantie d'un (1) an et sur recommandation du surveillant.

QUE les frais soient entièrement attribuables à la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

### POINT 19. ÉVALUATION FONCIÈRE : RECONDUCTION DU MANDAT

14-09-281

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est responsable de la confection et de la tenue à jour des rôles d'évaluation des municipalités locales de son territoire qui sont régies par le Code municipal;

ATTENDU QUE la MRC a accordé un contrat, relatif à la fourniture de services professionnels, à la firme Évimbec ltée en ce qui a trait à la confection et à la tenue à jour des rôles d'évaluation foncière des municipalités locales de son territoire qui sont régies par le Code municipal;

ATTENDU QUE le contrat accordé à la firme Évimbec ltée est valable pour la période débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et se terminant le 31 décembre 2014;

ATTENDU QUE les clauses du contrat prévoient la possibilité de reconduire le contrat pour une période de deux (2) années additionnelles, à savoir, du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2016;

ATTENDU QUE les représentants des municipalités locales concernées se sont dits satisfaits des services professionnels rendus par la firme Évimbec ltée au cours des trois (3) dernières années et recommandent au Conseil de la MRC de reconduire le mandat pour les deux (2) prochaines années

#### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire  
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Murray

ET RÉSOLU DE reconduire pour deux (2) années additionnelles le contrat accordé à la firme Évimbec ltée pour l'exécution du travail nécessaire en matière d'évaluation foncière pour les municipalités locales régies par le Code municipal du Québec dont le territoire est compris dans celui de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, le tout conformément aux dispositions de l'offre de service déposée par cette firme.

QUE la durée de la reconduction du contrat soit du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### POINT 20. COMITÉ CONSULTATIF SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES : NOMINATION DE REPRÉSENTANTS

14-09-282

20.1 Ville de Beloeil : nomination d'un représentant

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 2014-05-288, la ville de Beloeil désire nommer son représentant au sein du Comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 2014-05-288, la ville de Beloeil propose la candidature de monsieur Sylvain Gagnon, directeur du service des travaux publics, à titre de représentant au sein du Comité;

ATTENDU QUE, selon le Règlement de régie interne du Comité, c'est au Conseil de la MRC de procéder à la nomination des représentants d'une municipalité au sein du Comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles

#### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Danielle Lavoie  
APPUYÉE PAR Monsieur Jean Murray

ET RÉSOLU QUE monsieur Sylvain Gagnon, directeur du service des travaux publics, soit et est nommé à titre de représentant de la ville de Beloeil au sein du Comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 14-09-283 20.2 Ville de Carignan : nomination d'un représentant
- ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 14-06-258, la ville de Carignan désire nommer son représentant au sein du Comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles;
- ATTENDU QUE, par la résolution numéro 14-06-258, la ville de Carignan propose la candidature de monsieur Daniel Turcotte, directeur des services techniques, à titre de représentant au sein du Comité;
- ATTENDU QUE, selon le Règlement de régie Interne du Comité, c'est au Conseil de la MRC de procéder à la nomination des représentants d'une municipalité au sein du Comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles
- EN CONSÉQUENCE
- IL EST PROPOSÉ PAR Madame Danielle Lavoie  
APPUYÉE PAR Monsieur Jean Murray
- ET RÉSOLU QUE monsieur Daniel Turcotte, directeur des services techniques, soit et est nommé à titre de représentant de la ville de Carignan au sein du Comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 14-09-284 20.3 Ville d'Otterburn Park : nomination d'un représentant
- ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 2014-06-175, la ville d'Otterburn Park désire nommer son représentant au sein du Comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles;
- ATTENDU QUE, par la résolution numéro 2014-06-175, la ville d'Otterburn Park propose la candidature de monsieur François Méthot-Borduas, directeur du service des travaux publics, à titre de représentant au sein du Comité;
- ATTENDU QUE, selon le Règlement de régie interne du Comité, c'est au Conseil de la MRC de procéder à la nomination des représentants d'une municipalité au sein du Comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles
- EN CONSÉQUENCE
- IL EST PROPOSÉ PAR Madame Danielle Lavoie  
APPUYÉE PAR Monsieur Jean Murray
- ET RÉSOLU QUE monsieur François Méthot-Borduas, directeur du service des travaux publics, soit et est nommé à titre de représentant de la ville d'Otterburn Park au sein du Comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 14-09-285 20.4 Ville de Saint-Basile-le-Grand : nomination d'un représentant
- ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 2014-06-157, la ville de Saint-Basile-le-Grand désire nommer son représentant au sein du Comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles;
- ATTENDU QUE, par la résolution numéro 2014-06-157, la ville de Saint-Basile-le-Grand propose la candidature de madame Francine Asselin, technicienne en infrastructures et en environnement, à titre de représentante au sein du Comité;
- ATTENDU QUE, selon le Règlement de régie interne du Comité, c'est au Conseil de la MRC de procéder à la nomination des représentants d'une municipalité au sein du Comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles
- EN CONSÉQUENCE
- IL EST PROPOSÉ PAR Madame Danielle Lavoie  
APPUYÉE PAR Monsieur Jean Murray



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

14-08-285 (suite)

ET RÉSOLU QUE madame Francine Asselin, technicienne en infrastructures et en environnement, soit et est nommée à titre de représentante de la ville de Saint-Basile-le-Grand au sein du Comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### POINT 21. DEMANDES D'APPUI

#### 21.1 MRC de Robert-Cliche : programme RénoVillage

14-09-286

ATTENDU QUE des informations provenant de la Société d'habitation du Québec (SHQ) laissent entendre que le gouvernement du Québec conserverait les programmes PRU, PAD, PAMH et PRQ, mais abandonnerait le programme RénoVillage;

ATTENDU QUE le programme RénoVillage s'adresse à une clientèle à très faible revenu et répond à des besoins très importants dans les régions rurales du Québec;

ATTENDU QUE les citoyens à faible revenu auxquels s'adresse le programme RénoVillage peinent à maintenir leur propriété dans un état acceptable et sécuritaire;

ATTENDU QU'en supprimant un programme tel que RénoVillage, le gouvernement du Québec se tromperait de cible dans ses efforts de rationalisation des finances publiques

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Madame Danielle Lavoie

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appui la MRC de Robert-Cliche dans ses démarches de demander au premier ministre du Québec, au ministre des Finances du Québec, au président du Conseil du trésor du Québec et au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'épargner le programme RénoVillage dans ses efforts de rationalisation des finances publiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### POINT 22. DIVERS

Aucun autre sujet n'est soulevé à ce point.

### POINT 23. INTERVENTION DE L'ASSISTANCE

Monsieur Normand Teasdale, citoyen de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, demande des précisions relatives à la position retenue par le Conseil en relation avec l'avis qui sera adressé à la CMM par rapport au contenu du projet de plan d'action pour les PDZA de la région métropolitaine. Monsieur Teasdale demande ensuite de connaître les grandes lignes du contenu du règlement de remplacement au règlement de concordance au PMAD, adopté au point 16 de l'ordre du jour.

### POINT 24. CLÔTURE DE LA SÉANCE

14-09-287

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire  
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Aubin

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 20 h 40.

Bernard Roy  
secrétaire-trésorier

Diane Lavoie  
préfète suppléante